

Initiatives parlementaires

Ce projet de loi est l'oeuvre d'un comité formé de tous les partis et, à l'origine, d'un député libéral auquel j'ai substitué mon mon. Je pense que si la députée veut participer honnêtement à ce débat, elle doit dire la vérité.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'excuser. C'est mon devoir d'être ailleurs, et je ne suis pas ici pour écouter les bons conseils de mon collègue.

Le fait est que le projet de loi figure au nom d'un député du NPD, et c'est de ce point de vue que j'en parlerai.

J'ai été surprise d'entendre le député dire qu'il présentait ce projet de loi sans consultation préalable auprès des syndicats et qu'il espérait les rencontrer par la suite.

Le député et le porte-parole de son parti pour les questions intéressant la fonction publique n'ignorent sûrement pas que les principaux syndicats de la fonction publique ont fermement pris position à cet égard. Ils veulent que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique soit modifiée, non pas pour restreindre davantage la concurrence pour les postes, mais pour que ces choses-là soient discutées à la table de négociation.

C'est la position qu'a prise hier matin l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu public son document de discussion. L'institut veut montrer que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique est maintenant beaucoup plus restrictive en matière de droits accordés aux employés que toute autre loi, simplement parce qu'elle a trait à des fonctionnaires.

Elle restreint rigoureusement leurs droits de négociation. Ce que les syndicats demandent, maintenant que le processus de négociation dans la fonction publique est bien rodé puisqu'il existe depuis 22 ans, c'est que les questions comme les processus d'embauche, de promotion et de congédiement soient susceptibles d'être discutées à la table de négociation.

En fait, je me demande si les membres de ces syndicats jugeraient souhaitable de négocier ce genre de disposition. De plus, ils souhaitent voir étendre leur droit d'appel et de grief et établir un processus beaucoup plus légitime lorsque des employés ou leur syndicat s'opposent à la façon dont une nomination, une promotion, un renvoi ou une mutation ont été faits.

Le député sait sans doute qu'il existe actuellement un problème sérieux de moral et de stagnation dans la fonction publique, surtout à cause du manque de possibilités d'avancement ou de déplacement. Les effectifs vieillissent et il est de plus en plus difficile pour les fonctionnaires d'accéder à de nouvelles possibilités ou à de nouvelles responsabilités.

De ce fait, la fonction publique est en train de perdre de nombreux employés brillants au profit du secteur privé parce qu'elle ne peut pas leur offrir la possibilité d'assumer de nouvelles responsabilités ou d'acquérir davantage d'expérience.

Il ne me semble pas sage, dans ces conditions, de préparer régulièrement plusieurs centaines de personnes pour les parachuter par-dessus la tête de ces gens qui attendent de nouvelles occasions. Je ne crois pas que le moment soit opportun pour le faire, compte tenu du genre de problèmes qui existent actuellement dans la fonction publique.

Personne d'entre nous ne peut faire abstraction des préoccupations concernant le favoritisme dans la fonction publique. Les récents rapports de fonction publique 2000, que le gouvernement a publiés sans consulter le Parlement, proposent de laisser les nominations et les mutations à la discrétion des gestionnaires et de les soustraire à la procédure d'appel. Ces rapports ont vraiment semé la consternation dans la fonction publique. Beaucoup d'employés craignent de se voir déplacer en fonction de leurs relations avec leur surveillant ou leur gestionnaire plutôt qu'en fonction de leurs compétences et de leurs intérêts professionnels.

• (1830)

Compte tenu du scepticisme qu'a suscité parmi les syndicats de la fonction publique le fait que tous ces changements sont imposés d'en haut sans qu'ils aient participé au processus de recherche des meilleurs moyens de réformer la fonction publique, je crois que nous devrions bien réfléchir avant de prendre des mesures susceptibles de renforcer le scepticisme et le cynisme.

Les cabinets de ministres ont ce privilège aujourd'hui et, dans de récentes révisions des procédures administratives, le Conseil du Trésor a doublé le nombre de personnes venant de ces cabinets qui peuvent être directement nommées dans la fonction publique. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il est avantageux d'aller encore plus loin.